

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Version du 19 janvier 2018

PREAMBULE

Sur le plan du projet et des actions, 2018 s'inscrit dans le contexte particulier du mandat.

Le point d'étape réalisé à l'été 2017 fait apparaître que les principales actions portées par le projet municipal sont réalisées ou engagées. La commune a investi et continue de le faire pour préserver son patrimoine et son attractivité. Les projets culturels, éducatifs et sociaux ambitieux et originaux renforcent cette attractivité et donnent à notre commune une identité particulière dans le golfe.

Les rencontres organisées avec les sinagots durant tout l'automne 2017 ont permis de recueillir les attentes et les demandes des habitants. Nous prendrons en compte ces remarques et propositions pour améliorer le service rendu.

Sur le plan des moyens, l'autofinancement dégagé en 2017 et la maîtrise de la dette permettent d'aborder assez favorablement 2018.

Nous poursuivons la réalisation de notre projet municipal en y apportant les adaptations que nécessitent l'émergence de nouveaux besoins et la pertinence devenue moins actuelle d'autres aspects du programme.

Le débat d'orientations budgétaires comme son nom l'indique doit nous permettre d'orienter l'action municipale.

Nous proposons en particulier d'analyser la gestion de la dette, les évolutions en terme de ressources humaines, d'arbitrer la cession de patrimoine municipal et de faire évoluer le PPI.

Concernant les budgets annexes:

- celui de la Réserve est marqué par la fin des travaux
- ceux de l'Eau et de l'Assainissement comportent des travaux conséquents
- celui des Affaires maritimes et des mouillages est unifié

LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DES COLLECTIVITES

Dans un contexte où la croissance semble donner des signes de reprise, le projet de loi de finances 2018 est construit sur les hypothèses suivantes :

- Une hausse du PIB de 1,7 % pour 2018 (comme 2017)
- Une inflation de +1 % (contre 0,4% 2017)
- Un déficit public de 2,8% du PIB
- Une dette publique à 96,8 % du PIB
- Un taux directeur de la Banque Centrale Européenne (BCE) à 0 %, qui pourra évoluer.

I - DES RESSOURCES GLOBALEMENT STABLES

Nous sommes passés de l'incertitude qui caractérisait le contexte global de l'élaboration du budget 2017 à des données nouvelles qui, si elles ne sont pas toutes favorables, donnent au moins une certaine visibilité sur les dotations de l'Etat et de l'intercommunalité.

1 – Dotations de l'Etat : une baisse modérée

La loi de finances pour 2018 et la loi de programmation des finances publiques pour 2018 - 2022 ont été adoptées définitivement par l'Assemblée Nationale le 21 décembre 2017. Les mesures intéressant les collectivités territoriales s'articulent autour de quatre grands axes :

- Le maintien des dotations : DGF et dotations de soutien à l'investissement ;
- La contractualisation sur la baisse des dépenses de fonctionnement, demandée aux 319 plus grandes collectivités locales, pour leur permettre de dégager de l'autofinancement et diminuer leur endettement ;
- La réforme de la taxe d'habitation, avec la mise en place d'un dégrèvement compensant la fin du paiement de cette taxe d'ici à 2020 par 80% des ménages ;
- Le transfert d'une part de la TVA aux régions, en compensation de la perte de la DGF perçue jusqu'en 2017.

Pour Sénégal, cela se traduira de la manière suivante :

La baisse de la DGF atteindra – 26 726 € pour l'année 2018 dont 11 155 € d'écêtement supplémentaire pour l'effort fiscal en dessous de la moyenne de la strate. Cette diminution est peu compensée par l'augmentation de la population soit + 4818 €. Quant à la DNP, elle continue de baisser de 18 063 €, montant plafonné à – 10 % du montant de la part garantie maximum chaque année.

2 - Dotations communautaires : des clarifications annoncées

Dans le cadre de la mise en application de la Loi NOTRe, les collectivités transfèrent à GMVA les compétences Gestion des zones d'activité économique et Tourisme, avec :

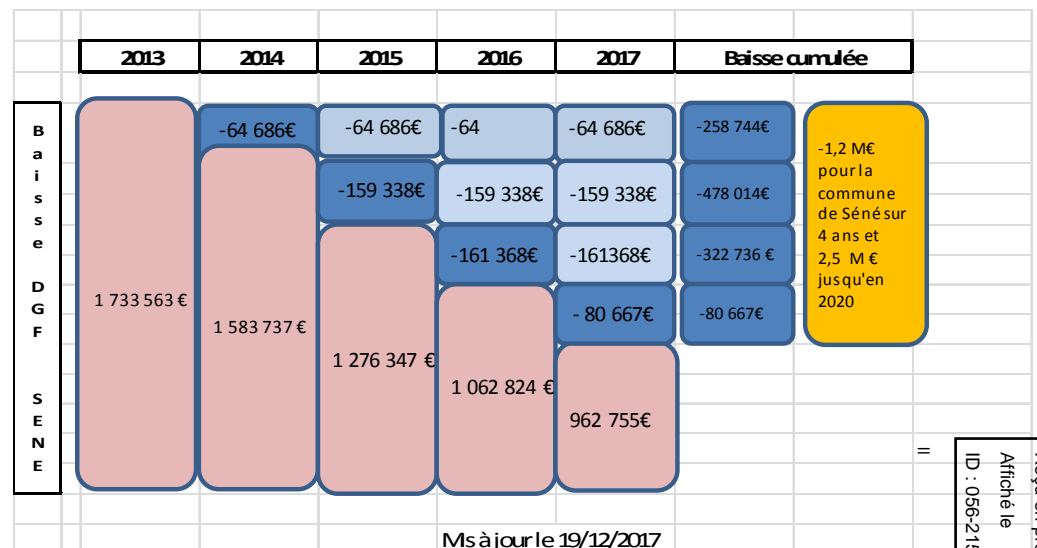
- une baisse de 75 000€ d'attribution de compensation pour Sénégal au titre de l'entretien de ses zones et de la provision pour investissement ;
- le transfert de la taxe de séjour, compensé pour partie par l'agglomération.

Par ailleurs, GMVA a validé son nouveau projet de territoire favorisant la mise en place d'une intercommunalité plus intégrée. Ceci se traduit par la redéfinition des critères d'attribution de la Dotation de solidarité communautaire et donc par la diminution d'ici à 2020 des montants versés aux collectivités, soit -3,3% de DSC pour Sénégal en 2018.

EVOLUTION DE LA DGF DE SENE

Situation de Sénégal	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Montant de la DGF	1 733 563 €	1 583 737 €	1 258 937 €	1 062 864 €	962 751 €	936 024 €	918 886 €
Minoration pacte de responsabilité		-64 686 €	-224 024 €	-365 392 €	-466 059 €	-466 059 €	-466 059 €

Baisse cumulée de la DGF mise à jour au 31/12/2017



Evolution des dotations communautaires

	2014	2015	2016	2017	Prévision 2018	cart 2017/2018
Attribution de compensation	571 448 €	571 448 €	571 448 €	571 448 €	532 983 €	-6,7%
Dotation de solidarité communautaire	340 480 €	340 480 €	340 480 €	370 000 €	357 960 €	-3,2%
Total Dotation communautaire budgétaire	911 928 €	911 928 €	911 928 €	941 448 €	890 943 €	-5,1%
Variations en valeur	-1 €	0 €	0 €	29 520 €	-50 505 €	

Envoyé en préfecture le 09/02/2018
 Reçu en préfecture le 09/02/2018
 Affiché le 09/02/2018
 ID : 056-21502434-2018-02-14-DE

3 - Des recettes fiscales garanties, au moins à court terme

Le ROB 2018 a été construit sur l'hypothèse de la non augmentation des taux de fiscalité.

Les recettes fiscales augmenteront essentiellement grâce à la revalorisation des bases fiscales par la loi de Finances 2018, indexée sur l'inflation : + 1 %. Quant aux bases physiques, elles auront peu de conséquence sur les recettes, avec une perspective d'intégration de 17 nouveaux logements seulement : soit + 8 900 € de recettes attendues.

Le ROB intègre par ailleurs la suppression de l'abattement général à la base appliqué sur la taxe d'habitation telle que votée en 2017. Ceci permettra de compenser la faible évolution des recettes physiques, soit environ + 110 000 € de recettes complémentaires.

Enfin, en 2018 la taxe d'habitation sera diminuée de 30% pour les 75% de sinagots répondant aux critères d'exonération. Cette perte de recettes sera compensée par un reversement de l'Etat.

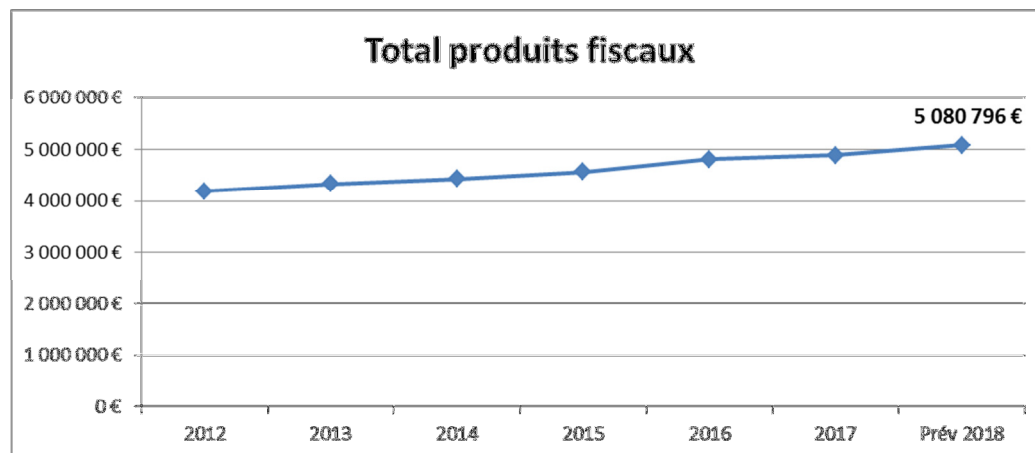
Pour mémoire, en 2017,

la répartition de la TH moyenne pour un ménage sinagot :

- part communale de TH 517 € contre 512 € en 2016
- part intercommunale de TH : 348 € contre 347 € en 2016

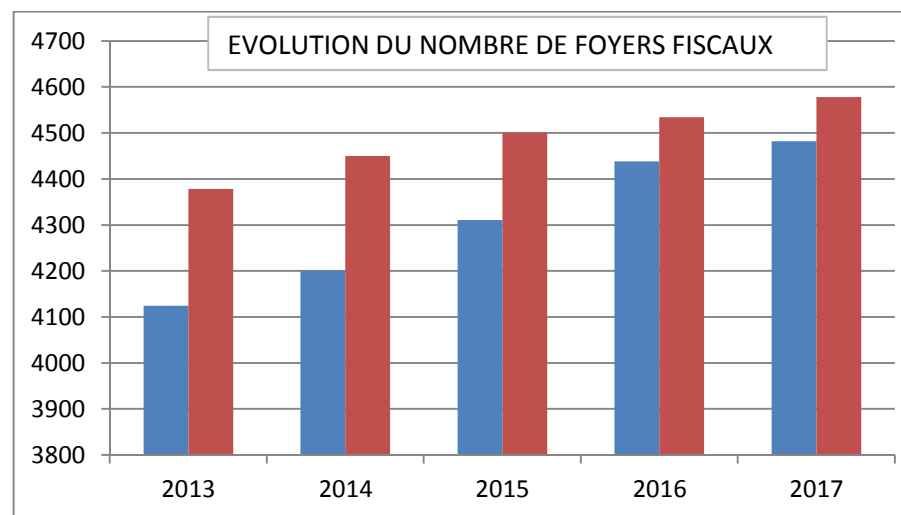
la répartition de la TF moyenne pour un ménage sinagot :

- part communale de TF : 556 € contre 552 € en 2016



Evolution du nombre de foyers fiscaux

EVOLUTION DES NOMBRES D'ARTICLES FISCAUX	2013	2014	2015	2016	2017	Ecart
Nombre de foyers TH	4124	4200	4311	4438	4482	0,99%
Nombre de propriétaire STF	4378	4450	4501	4534	4578	0,97%
TOTAL	8502	8650	8812	8972	9060	0,98%
Ecart	146	148	162	160	88	



Envoyé en préfecture le 09/02/2018
 Reçu en préfecture le 09/02/2018
 Affiché le
 ID : 056-215602434-20180208-2018_02_14-DE

4 - Des recettes autres :

En 2017, les produits des services ont baissé d'environ 11 865 € qui correspondent à la baisse de la refacturation d'agents communaux mis à disposition aux budgets annexes (effet année pleine de la mutation de 2 agents sur des budgets annexes).

La prévision pour 2018 devrait être relativement identique.

Evolutions des autres recettes de gestion

	2012	2013	2014	2015	2016	CA Prév 2017
Produits des services	517 253 €	563 559 €	559 402 €	608 789 €	671 061 €	671 635 €
Produits de gestion	60 000 €	73 796 €	61 000 €	63 288 €	84 822 €	83 018 €
Total Autres produits de fonct. courant	577 253 €	637 355 €	620 402 €	672 077 €	755 883 €	754 653 €
Variation en valeur	33 208 €	60 102 €	-16 953 €	51 675 €	83 806 €	-1 230 €

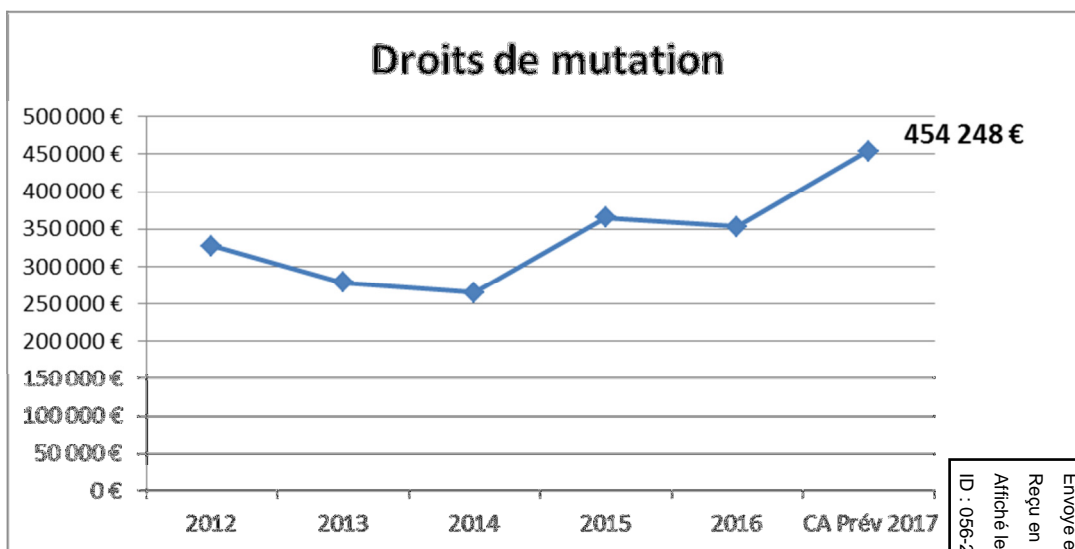
Evolution des droits de mutation

Droits de mutations : une dynamique stabilisée

En 2017, les ventes immobilières ont atteint un niveau record. Le compte administratif présentera des droits de mutation perçus à hauteur de 454 248 €, soit une prévision de + 94 248 € par rapport au BP.

Cette recette étant aléatoire et dépendant des évolutions de l'économie générale, il est proposé de maintenir une prévision prudente en 2018.

	2012	2013	2014	CA 2015	CA 2016	CA Prév 2017
Droits de mutation	327 148 €	278 822 €	265 000 €	365 490 €	353 081 €	454 248 €
Variation en valeur	-98 804 €	-48 326 €	-13 822 €	100 490 €	-12 409 €	101 167 €



Envoyé en préfecture le 09/02/2018
Reçu en préfecture le 09/02/2018
Affiché le
ID : 056-215602434-20180208-2018_02_14-DE

5 – Synthèse de fonctionnement: une certaine stabilité qui permet un bon autofinancement

Depuis 2015, les recettes de la ville sont relativement stables grâce à la dynamique des recettes fiscales. L'année 2018 devrait présenter la même physionomie, liée notamment à la suppression de l'abattement général à la base.

Toutefois, ce résultat doit être apprécié au regard des dépenses de fonctionnement, qui augmentent « naturellement » malgré l'efficacité des services.

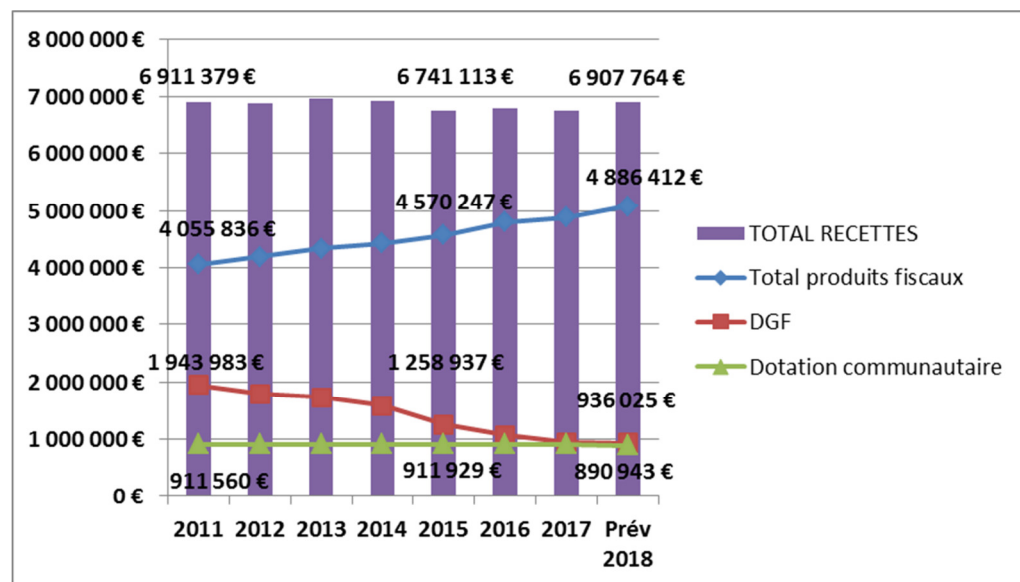
Attention :

Le compte administratif présentera un résultat exceptionnel par rapport à la situation réelle de l'exercice.

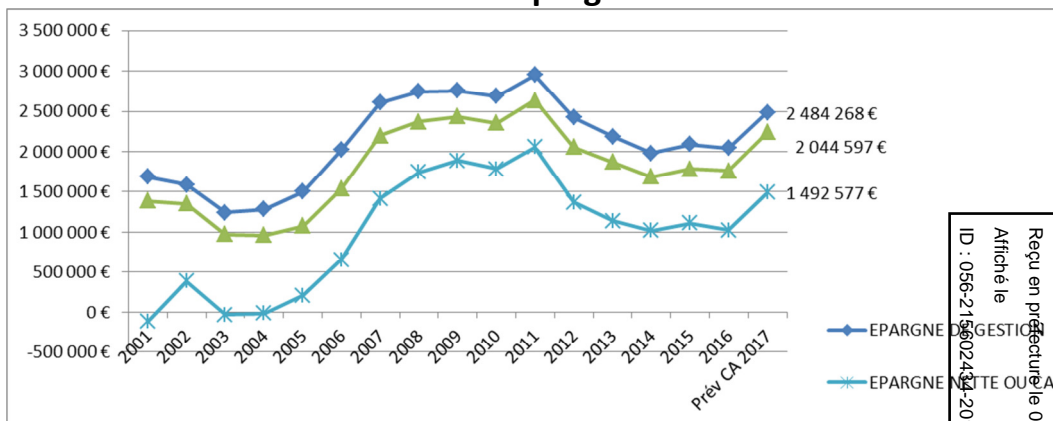
En effet, dans le cadre du travail de mise à jour de son inventaire (notamment l'« entrée » et la « sortie » des terres échangées lors du dernier remembrement), le résultat comptable a été supérieur aux attendus de plus de 187 000€.

Cette situation amplifie un très bon résultat réel de l'exercice 2017, qui, grâce aux droits de mutation et à la gestion globale de la ville, aurait été de toute manière supérieur de 130 000€ aux prévisions budgétaires.

Evolutions des recettes fiscales et des dotations



Evolution de l'épargne brute



Rappel :

Epargne de gestion : Recettes réelles de fonctionnement – (dépenses réelles de fonctionnement + intérêts de la dette)

Epargne brute : Epargne de gestion - intérêts de la dette

Epargne nette : Epargne brute – capital de la dette ou capacité d'autofinancement (CAF)

6- Recettes d'investissement: un endettement maîtrisé

Evolution des principales recettes directes

Comme chaque année, l'évolution du FCTVA dépend des dépenses d'investissements réalisées l'année précédente. En 2018, elles seront en augmentation, au vu :

- de l'enveloppe de travaux réalisés en 2017 (2 millions d'€TTC),
- de la reprise par la ville des équipements réalisés dans le cadre de la tranche 1 de la ZAC Cœur de Poulfanc, pour un montant de 760 018,19 €TTC.

Pour mémoire, le taux de FCTVA est passé au 1^{er} janvier 2016 à 16,404 % contre 15,761 % en 2014.

Par délibération du 29 septembre 2017, la taxe d'aménagement a été augmentée d'un point passant à 5 % en 2018. Cette recette devrait néanmoins être en nette diminution du fait de la fin de l'encaissement de la taxe pour les travaux de voirie autour de Quais de Séné.

La gestion et la structure de la dette

La municipalité maintient les principes qu'elle s'est fixée en début de mandat:

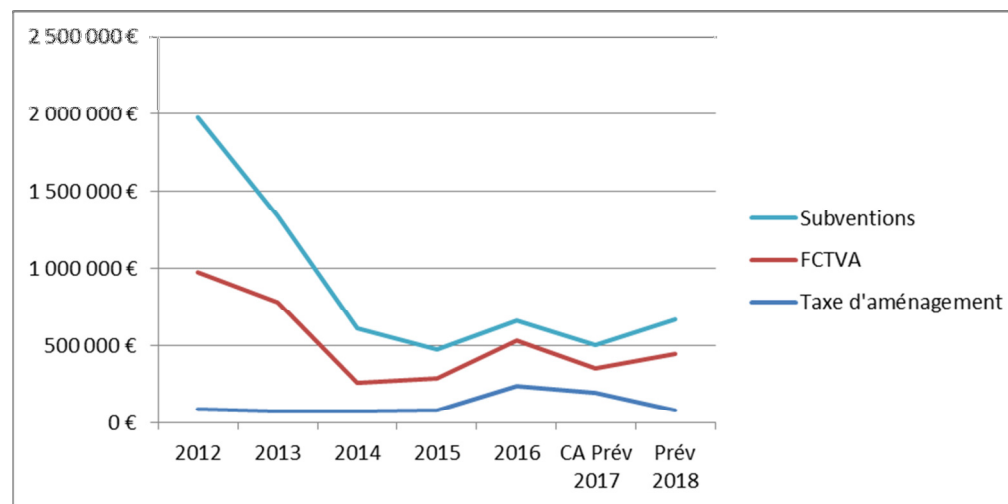
- Non dépassement de l'encours atteint en 2014 ;
- Recours à l'emprunt au plus juste.

En 2017, la ville a recouru à un emprunt de 750 000€, maintenant son niveau d'endettement en dessous des 10 millions d'€. Pour 2018, l'objectif est de limiter le recours à l'emprunt à environ 800 000€, soit le montant de remboursement annuel du capital.

Evolution des recettes d'investissement directes

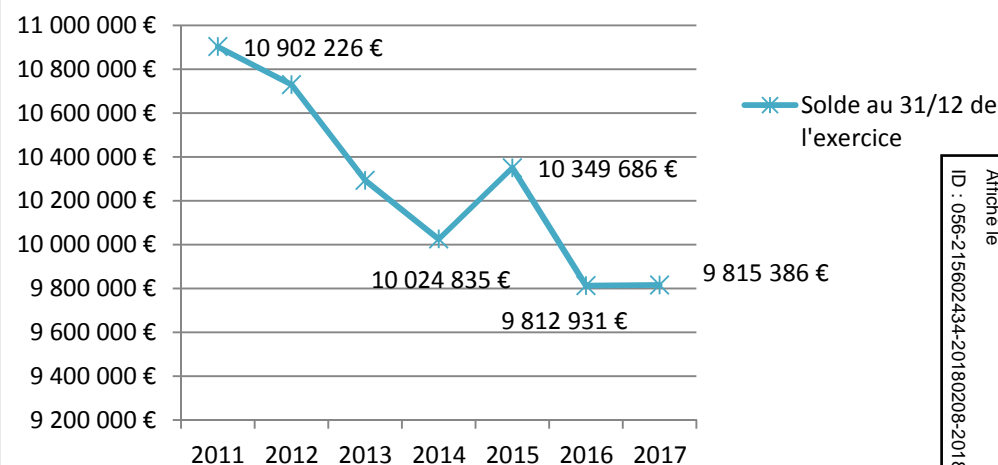
	2012	2013	2014	2015	2016	Prév 2017	Prév 2018
TLE/TA	85 559 €	72 811 €	75 000 €	78 041 €	239 921,00	195 748,40	80 000,00
FCTVA	889 421 €	712 631 €	185 425 €	212 376 €	289 574,00	158 103,00	370 000,00
Subventions	974 980 €	553 590 €	348 501 €	187 058 €	131 877 €	148 779,00	220 000,00
TOTAL	1 949 960 €	1 339 032 €	608 926 €	477 475 €	661 372 €	502 630 €	670 000 €

Evolution des recettes d'investissements



Evolution de la dette

Solde de la dette au 31/12 de l'exercice



Enfin, la municipalité réfléchit actuellement sur l'usage du CIS, voire à sa vente.

Par ailleurs, la collectivité poursuit sa réflexion active sur les propositions de désensibilisation de ses 2 prêts structurés, contractés auprès du Crédit Agricole en 2004 et auprès de la société SFIL (ex DEXIA) en décembre 2007.

Lors de la commission finances du 20 septembre 2017, la proposition présentée par la SFIL en juillet 2017 a été repoussée, au regard du niveau d'indemnité de remboursement anticipé. Une nouvelle proposition a été déposée en novembre dernier

Voir en annexe :

1. la classification des emprunts de la commune de SENE :
 - 14 contrats sont codifiés en A1 soit la plus sûre des situations,
 - 3 contrats sont sous surveillance, en particulier le prêt classé en E3
2. La courbe des échéances de remboursement
3. La courbe de l'encours de dette

Le patrimoine : une source de recettes

Dans le cadre de sa réflexion sur la gestion de son patrimoine, la collectivité a vendu en 2017 la maison Ruelle du Recteur.

Elle a entamé la même réflexion sur la maison située à Brouel Kerstang, en lien notamment avec le Conservatoire du littoral qui possède de nombreuses parcelles.

En conclusion, la collectivité poursuit ses efforts pour garantir un résultat de fonctionnement suffisant permettant de disposer d'un autofinancement limitant le recours à l'emprunt.

Le compte administratif 2017 présentera un excédent de fonctionnement proche de 1 568 000€, soit 20% de plus que la prévision budgétaire.

II - DES DEPENSES SOUS CONTROLE

L'effort sur les dépenses a permis de contenir l'évolution des charges tout en intégrant de nouvelles actions. Cette maîtrise s'avère plus délicate s'agissant du budget du personnel largement soumis à des évolutions réglementaires.

1- Des dépenses de fonctionnement maîtrisées dans un effort à poursuivre

	2013	2014	2015	2016	2017
Chap 011	1 913 642€	1 884 164€	1 868 875€	1 897 896€	1 910 159€
Variations	3,05%	-1,54%	-0,81%	+ 1,55%	+ 0,65%
Chap 012	3 739 479 €	3 946 160 €	4 073 537 €	4 102 097 €	4 273 585 €
Variations	4,16%	5,53%	3,23%	0,70 %	4,18 %
Evolutions 011	Centre culturel en année pleine		Rythmes de l'enfant en année pleine	Restauration scolaire en année pleine	
Evolutions 012	Centre culturel Idem	Revalorisation des grilles indiciaires	Rythmes de l'enfant Idem	Restauration Idem Augmentation du point d'indice Reclassement B	PPCR (cat C) Augmentation du point d'indice

Pour absorber les nouvelles orientations municipales depuis 4 ans sans augmenter de façon importante les charges à caractère général, les services ont agi de façon conséquente sur leurs dépenses (réorientations de projets, réduction du niveau de dépenses, mise en place de marchés, etc...).

Ainsi les objectifs fixés dans le Rapport d'Orientation Budgétaire 2017 ont été atteints :

- La qualité des services a été maintenue ;
- Les charges de gestion courante ont été bien gérées par les services ;
- Le résultat de clôture de fonctionnement devrait atteindre **1 568 000€**.

Au regard des évolutions tendanciennes des dépenses de fonctionnement, les élus doivent réinterroger leurs orientations pour les 3 années à venir, afin :

- de prendre en compte les obligations réglementaires agissant sur les charges de personnel
- de faire face aux ralentissements des recettes
- et de limiter le recours à l'emprunt.

Pour 2018, l'objectif à atteindre sur les charges de gestion courante est de - 2%, hors inflation.

Concernant les charges de personnel, l'année 2017 a été marquée par l'organisation des élections, la mise en place du protocole d'accord relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) qui voit la réorganisation des carrières et une refonte des grilles indiciaires avec l'instauration du transfert primes/points, la refonte et la revalorisation des grilles indiciaires. Cette année encore la ville a eu à gérer de nombreuses absences, qui ont été toutes ou parties remplacées.

Ce PPCR est gelé pour 2018, dans l'attente de nouvelles orientations gouvernementales.

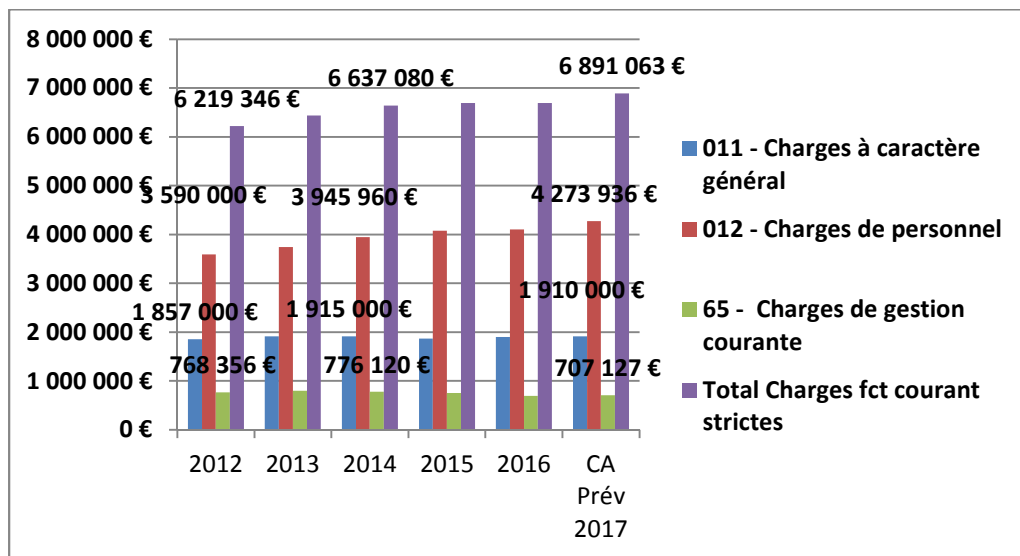
Par ailleurs, L'année 2018 verra :

- La mise en œuvre du recensement entre le 18 janvier et le 17 février, avec le recrutement de 22 agents recenseurs, pris en charge pour partie par l'Etat ;
- La traduction budgétaire du maintien ou non de l'organisation actuelle des rythmes de l'enfant
- La mise en œuvre du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

L'hypothèse retenue pour 2018 est bien entendu un fonctionnement à effectif complet et constant, ce qui induit automatiquement une augmentation des dépenses et l'anticipation du GVT.

Soit un total de + 94 000 € à effectif constant.

EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT



2 - Une large place à l'initiative citoyenne et associative

La municipalité s'est fixée pour objectif de garantir la qualité des services proposés à la population sinagote, tant pour les services obligatoires que pour les services facultatifs.

Mais face aux nécessaires changements de mode de vie, de consommation, de comportement, il est certainement nécessaire de poursuivre la réflexion engagée avec les habitants depuis 2008 sur leur implication au service du collectif.

Aujourd'hui, le bénévolat a une place prépondérante dans l'animation du territoire sinagot. Il a aussi une place prépondérante dans le cadre des actions d'accompagnement social, à destination des enfants, des personnes âgées.

La participation des citoyens à la vie de la collectivité est un mouvement qu'il faut renouveler continuellement. Rien n'est acquis. Les leviers sont à disposition dans toutes les actions déjà existantes :

- Dans le secteur social, culturel, sportif et associatif en premier lieu ;

- Mais aussi dans le secteur technique : ouvrons nos bâtiments, nos espaces publics aux chantiers citoyens.

Les grands axes d'action pour 2018 :

- Le CCAS sera au cœur de l'écriture de son projet de Maison des habitants, en partenariat avec les habitants et les associations de la ville ;
- Il devra aussi finaliser l'écriture du projet social des nouveaux logements du purgatoire ;
- La culture sort des murs de Grain de Sel avec un nouveau projet "Livres à vélo". Pour rencontrer les habitants sur leur lieu de vie, constituer un fonds documentaire participatif et agir pour le bien être-ensemble et la culture partagée.
- La maison du port commencera à sortir de terre : il s'agira donc de rentrer dans le détail de son fonctionnement ;
- La 2nde édition du festival de la jeunesse sera organisée ;
- La municipalité continuera de travailler avec Theix-Noyalot et la Trinité Surzur sur l'intégration des circuits courts dans la gestion de la restauration scolaire ;
- La poursuite des réflexions sur le niveau d'attribution des subventions, en lien avec les associations.

Enfin, la collectivité accompagnera le mouvement de transfert de compétences à Golfe du Morbihan Vannes agglomération.

En 2017, le budget de fonctionnement a vu le départ des dépenses liées à la promotion du tourisme. Les services ont préparé le transfert des zones d'activité économique.

En 2018, plusieurs compétences facultatives seront étudiées : la gestion des eaux de baignades, la gestion du Conservatoire à rayonnement départemental et des écoles de musique municipales. L'agglomération devra par ailleurs définir sa politique communautaire en matière de politique commerciale et de voirie.

3 – La poursuite des investissements d'avenir

En 2017, l'enveloppe d'investissement était de **2,5 M €**, pour un niveau de réalisation de dépenses à hauteur de **2,04 M €**.

Des projets ne sont toujours pas totalement finalisés :

- La finalisation de la piste cyclable au Morboul, la réfection de la digue ;
- Le réaménagement de la rue du versa et du chemin du petit versa
- La finalisation de la rue de la mare
- Etc...

Parallèlement, la collectivité continue de travailler à l'optimisation de ses recettes d'investissement, via des demandes de subvention réalisées auprès du Département du Morbihan, de GMVA ou du Pays de Vannes entre autres.

En 2018, les prévisions d'investissement sont de 2,65 Millions d'Euros, avec une hypothèse de réalisation comprise entre 2,2 M d'€ et 2,4 M d'€, soit un taux de réalisation aux alentours de 90 %.

Les principaux axes d'investissement seront :

- La poursuite des aménagements de voiries et espaces publics structurants pour la collectivité :
 - Cœur du POULFANC : aménagement d'entrée de ville de la Route de Nantes,
 - Construction de la Maison du port,
 - Réhabilitation de sections de la voirie sur la Presqu'île,
 - Aménagement d'un nouveau tronçon de piste cyclable Route de l'hippodrome,
- Des travaux sur les bâtiments avec 3 axes forts :
 - La poursuite des travaux d'accessibilité et des travaux d'économies d'énergie sur l'ensemble des bâtiments
 - La réfection de la salle des Fêtes
 - La conduite des études pour la présentation de différents scénarii de réhabilitation du complexe sportif Le Derf

Des arbitrages devront encore être réalisés pour prioriser les actions, au vu de la capacité financière de la ville.

Le Plan Pluriannuel d'investissement

Conditions pour générer un autofinancement stable – Hypothèses retenues pour 2017 :

- Un objectif d'évolution des charges de fonctionnement limitée à + 1% / an
- Augmentation limitée des bases physiques de 2018 à 2020 ;
- Un refinancement en 2019 du déficit d'investissement pris en charge aujourd'hui avec la trésorerie des budgets annexes.

Attention : la Trésorerie a interpellé la ville en décembre 2017, sur les possibilités juridiques de maintenir le dispositif des budgets annexes pour la gestion des services de l'Eau et de l'assainissement.

Si ce dispositif devait être remplacé par la mise en œuvre d'une régie autonome, la ville serait privée (en anticipation du transfert de ces compétences à l'agglomération) d'une trésorerie conséquente.

Rappelons que ces budgets annexes ont été mis en place avec l'aval de la Trésorerie.

Les Aléas pouvant perturber la projection financière :

- Le niveau réel des nouvelles constructions de logements : en baisse en 2018
- L'évolution des taux d'intérêts sur les emprunts structurés,
- L'évolution des droits de mutations,
- Les recettes d'éventuelles cessions de patrimoine bâti.

Ces éléments seront actualisés chaque année.

Envoyé en préfecture le 09/02/2018

Reçu en préfecture le 09/02/2018

Affiché le

Attention : certains chiffres seront à réactualiser au regard de l'exercice et des possibles aléas au cours du mois.

SIMULATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ENGAGE								
	CA 2014	CA 2015	CA 2016	2017	2017 CA PREV	2018	2019	2020
Programme d'investissement engagé								
AMENAGEMENTS STRUCTURANTS								
Aménagement Coeur du Pouffanc	0 €	666 000 €	666 000 €	750 000 €	750 000 €	780 000 €	780 000 €	600 000 €
Etude ZAD Coeur de Pouffanc II				40 000 €	45 656 €			
Acquisition foncière venelle piétonne Rue du verger						25 000 €	25 000 €	
Aménagement venelle Rue du verger							40 000 €	
Modification du PLU						10 000 €		
participation création logements sociaux				36 000 €		35 500 €		
ZAC Kergripp - phase 3	150 000 €	150 000 €	60 000 €					
Voirie de Montsarrac	170 000 €	742 380 €	7 705 €					
Voirie Rue du Pouffanc	740 000 €	266 040 €	0 €					
Voirie rue du versa				285 000 €	11 455 €	255 000 €		
Voirie Chemin du petit versa						175 000 €		
Voirie rue de Cariel				10 000 €		7 896 €		250 000 €
Voirie Rue Gousteau/Rue de la Mare		0 €	120 685 €	322 800 €	222 740 €	117 300 €		
Aménagement piste cyclable et voirie morboul				250 000 €	175 555 €	68 300 €		
Digue du morboul			11 807 €	50 000 €	34 389 €	22 500 €		
Aménagement parking Ty kélou et alentours							25 000 €	
Aménagement voirie Bézidel rue des spatules							60 000 €	
Aménagement voirie Maison du Port							60 000 €	
Maison des habitants							300 000 €	200 000 €
Panneaux électroniques au Pouffanc							25 000 €	10 000 €
Voirie Presqu'île						150 000 €		
AGRICULTURE ECONOMIE								
Mobilier urbain et RIS centre bourg				23 000 €	27 083 €	10 000 €		
ME ASSOCIATIVE/PATRIMOINE								
Vestiaire Le Derf	78 000 €	395 045 €	280 567 €		12 830 €			
Mur d'escalade			12 534 €	120 000 €	129 245 €			
Maison du port à Port-Anna				50 000 €	16 095 €	270 000 €	310 000 €	40 000 €
Participation observatoires et cheminement réserve					40 000 €			
Piste cyclable à la réserve						3 000 €	50 000 €	
Piste cyclable jonction à Cano						90 000 €		
Sentiers patrimoniaux				10 000 €	2 493 €	13 000 €	13 000 €	
Acquisition foncière aménagement quartier Kéraden						5 000 €		
Chemin de randonnée			12 813 €					
FAMILLE /JEUNESSE								
Portail Famille				25 000 €	29 844 €			
Equipement jeunesse Parcours sportif							60 000 €	
ACCESSIBILITE								
Accessibilité bâtiments (dont tvx en régie)			87 179 €	80 000 €	63 522 €	20 000 €	80 000 €	80 000 €
Mise en sécurité des écoles					1 790 €			
Accessibilité Arrêt de bus			27 936 €	80 000 €	48 069 €	25 000 €		
ENTRETIEN PATRIMOINE								
Entretien des équipements et bâtiments sportifs				145 000 €	89 282 €	100 000 €	100 000 €	500 000 €
Réfection chauffage salle des fêtes						180 000 €		
Entretien batiments institutionnels et associatifs				27 000 €	5 357 €			
Chauffage OS					35 820 €			
Transition énergétiques (véhicules élec)				25 500 €	45 538 €			
Photovoltaïque sur le toit CTM					5 412 €			
Eclairage public			18 250 €	20 000 €		20 000 €	20 000 €	20 000 €
Autre voirie						150 000 €		
Deconstruction partielle ancien restaurant "la Case"				30 000 €	37 619 €			
Rénovation espaces vert et cimetière						20 000 €		
Réfection voirie			81 820 €	50 000 €	58 405 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Opérations divers dont équip des services	727 415 €	250 000 €	86 480 €	70 000 €	48 792 €	50 000 €	70 000 €	70 000 €
Reste à réaliser	727 414 €	339 481 €	153 213 €	51 100 €	108 237 €			
TOTAL	2 442 829 €	2 808 946 €	1 706 019 €	2 550 400 €	2 040 227 €	2 652 496 €	2 068 000 €	1 820 000 €
B-MONTANT TOTAL	2 442 829 €	2 808 946 €	1 706 019 €	2 550 400 €	2 040 227 €	2 652 496 €	2 384 000 €	1 820 000 €

BUDGETS ANNEXES

Ces différents budgets se présentent sans difficultés particulières.

A – Budgets des Assainissements et de l'Eau

Dans le cadre de la mise en application de la Loi NOTRe, GMVA a lancé son étude pour la reprise des compétences Eau et Assainissements (AC et ANC) d'ici au 1^{er} janvier 2020.

Budget des assainissements :

Le budget 2016 a réalisé un fort excédent d'exercice de + 272 300€.

Une erreur matérielle dans le rattachement semestriel des redevances a faussé le résultat d'environ 65 000 €. Ce mécanisme a un effet négatif sur l'exercice 2017.

Le coût du traitement des eaux usées par la ville de Vannes a progressé de 35 % avec la mise en place de la nouvelle convention. La section de fonctionnement va être déficitaire de -62 816 €. Au regard de l'excédent reporté des années antérieures, le résultat cumulé sera de + 87 184 €.

En termes d'investissement, la ville a réalisé 184 833 € de travaux en 2017.

En 2018, le plan pluriannuel de travaux se poursuivra avec :

- la finalisation du schéma directeur d'assainissement qui donnera une visibilité des travaux à réaliser pour les 10 prochaines années ;
- des travaux de réhabilitation rue du Versa et chemin du petit Versa ;
- des travaux prévus sur le poste de relèvement du Purgatoire, (télésurveillance du réseau)
- des travaux sur le Pont Lisse ;
- des travaux permettant de renvoyer les effluents des habitations de Limur sur la station du Prat : modification du poste de refoulement actuel et mise en place d'un nouveau réseau pour un montant estimé à 250 000€. Les travaux seront menés en concertation avec ceux de la ville de Vannes, pour soulager la station de Tohannic.

Une participation pour les travaux réalisés dans le cadre de la tranche 1 de Cœur de Pouffanc sera reversée au budget principal.

Budget Eau

Comme en 2016, le budget Eau a de nouveau été marqué par une faible pluviométrie, qui a généré une augmentation des achats d'eau auprès du Syndicat d'eau de la Vilaine.

L'exercice devrait donc se clôturer avec un excédent de la section de fonctionnement de +107 598€, soit un résultat cumulé de +183 156€.

En termes d'investissement, la ville a réalisé 61 259€ de travaux, notamment au Badel et Rue de la Mare.

En 2018, le plan d'investissement prévoit :

- une intervention sur les puits de Kerhon pour répondre à la demande l'ARS en terme de mise aux normes de sécurité ;
- des travaux Route du Prato ;
- la prise en compte de l'étude de sectorisation du réseau.

B – Bilan 2017 Budget Mouillages

Les recettes de gestion des mouillages continuent d'augmenter, au regard de la gestion mise en œuvre sur le plan d'eau.

Le résultat d'exploitation de – 8 472€ est lié principalement à la diminution de vente de matériel induite par la municipalisation des corps morts.

L'excédent cumulé de la section de fonctionnement est de 74 031€.

La commune est toujours en attente du renouvellement par la Préfecture de la Morbihan de son AOT.

En investissement, la commune poursuit le rachat des mouillages qui se libèrent. Ceci implique l'achat de matériel pour le renouvellement des corps morts.

C - Budget 2017 des Affaires maritimes

A la demande de la trésorerie, le budget annexe a du en 2017 procéder à la régularisation des amortissements de l'aménagement des terrains mis à disposition des entreprises nautiques en 2011.

Envoyé en préfecture le 09/02/2018
Reçu en préfecture le 09/02/2018
Affiché
ID : 08-21560243-20180208-2018_02-4-D-DE

Ceci a pour conséquence un déficit de la section de fonctionnement (-16 107€) et parallèlement un excédent d'investissement plus conséquent (+26 359€).

Par ailleurs, le non respect des engagements pris par la société des Bateaux bus du Golfe quant à l'achat de carburant fragilise le budget. Des discussions sont actuellement en cours, pour mieux appréhender l'avenir.

Notons l'augmentation constante des recettes liées à la gestion des mouillages dans le Port.

En investissement, le service a acquis un véhicule utilitaire électrique.

D – Budget des Ports de Séné

A compter du 1^{er} janvier 2018, les budgets Mouillage et Affaire maritime fusionnent au sein du budget des Ports de Séné.

La ville conserve une analytique financière pour identifier la gestion de la concession de Port Anna, à la demande de la Région, institution concédante.

Pour 2018, les orientations restent identiques.

La ville poursuit en terme d'investissement ses réflexions pour l'aménagement de Barrarach en lien avec la Région, compétente en matière de transport maritime.

Par ailleurs, le département sollicite le transfert de la gestion des cales de Montsarrac, Langle et du Badel, avec la prise en charge de travaux de réfection préalables.

D - Budget Réserve naturelle

Le budget 2017 traduit deux mouvements :

- Une baisse de la fréquentation liée à la météo ;
- L'augmentation des charges de personnel, avec notamment un congé maternité et un congé paternité.

Ceci se traduit par un excédent de fonctionnement de + 4 884€.

En termes d'investissement, la réhabilitation des platelages a démarré. Elle prendra fin en 2018, exercice sur lequel seront versées les subventions afférentes du FEDE. La réserve percevra par ailleurs, au titre de ces travaux du FCTVA.

Annexes

En matière de fonctionnement, les principes de construction budgétaires affichés en 2015 sont maintenus :

- La préservation de l'emploi et une recherche constante de l'efficacité des organisations ;
- L'engagement de tous les services dans la recherche d'économie, afin que les dépenses globales de fonctionnement n'augmentent pas ;
- Le maintien du principe de solidarité comme fondement des actions et des politiques tarifaires ;
- La poursuite du travail sur les économies d'énergie ;
- Le dialogue permanent avec les associations et les partenaires de la collectivité autour des questions financières ;
- Le maintien d'un niveau d'autofinancement correct nécessaire aux dépenses à venir d'investissement.

1 - Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement

	2014	2015	2016	2017	Prév 2018	Ecart
Dotation forfaitaire	1 108 134 €	937 144 €	757 905 €	666 766 €	660 430 €	-0,95%
dont Dotation forfaitaire nette	1 139 755 €	1 127 105 €	937 144 €	666 766 €	660 430 €	-0,95%
DBase + DSolidarité + Dpéréquatio (effet popul 2016)	925 769 €	937 144 €	5 006 €	4 141 €	4 818 €	16,35%
ecrêtement		-11 186 €	-22 877 €	-14 613 €	-11 155 €	-23,66%
Garantie	213 986 €	201 147 €				
dont Dotation de compensation	33 065 €	33 065 €				
Dont minoration Pacte de Responsabilité	-64 686 €	-159 338 €	-161 368 €	-80 667 €	0 €	
+ Dot° d'aménagement (DSU, DSR, DNP)	474 108 €	321 793 €	304 959 €	295 985 €	275 595 €	-6,89%
dont Dotation de solidarité urbaine	133 503 €	0 €				
dont Dotation de solidarité rurale	92 821 €	98 787 €	104 254 €	115 350 €	113 023 €	
dont Dotation nationale de péréquation	247 784 €	223 006 €	200 705 €	180 635 €	162 572 €	
Total DGF	1 582 242 €	1 258 937 €	1 062 864 €	962 751 €	936 025 €	-2,78%
Variations en valeur	-151 321 €	-323 305 €	-196 073 €	-100 113 €	-26 726 €	

2 – Evolution de la fiscalité

	2014	2015	2016	2017	2018 Estimation	Evolutions nominales 2018/2017
Taxe d'habitation						
Base nominale	14 229 416 €	14 822 618 €	16 334 851 €	16 655 799 €	16 955 603 €	1,80%
Taux	13,83%	13,83%	13,83%	13,83%	13,83%	0,00%
sous-total produits	1 967 928 €	2 049 968 €	2 264 067 €	2 303 497 €	2 466 131 €	7,06%
Taxe sur le foncier bâti						
			214 099 €	39 430 €	162 634 €	ecart
Base nominale	10 855 005 €	11 128 623 €	11 232 795 €	11 420 668 €	11 626 240 €	1,80%
Taux	22,30%	22,30%	22,30%	22,30%	22,30%	0,00%
sous-total produits	2 420 666 €	2 481 683 €	2 504 913 €	2 546 809 €	2 575 135 €	1,11%
Taxe sur le foncier non bâti						
			23 230 €	41 896 €	28 326 €	
Base nominale	71 306 €	69 116 €	69 387 €	77 503 €	78 278 €	1,00%
Taux	50,50%	50,50%	50,50%	50,50%	50,50%	0,00%
sous-total produits	36 010 €	34 904 €	36 582 €	39 139 €	39 530 €	1,00%
			1 678 €	2 557 €	391 €	ecart
TOTAL PRODUITS	4 424 604 €	4 566 555 €	4 805 562 €	4 889 445 €	5 080 796 €	3,91%
Variation en valeur	95 031 €	141 951 €	239 007 €	83 883 €	191 351 €	ecart

3 – L'EVOLUTION DE LA DETTE

Légende :

De bas en haut : les différents types d'emprunt du moins structuré (A) au plus structuré (F).

De gauche à droite : les différents types d'indice utilisé dans les formules de calcul d'emprunt, du plus « stable » (1) au moins « stable » (6).

Tableau de bord au 04/01/2018

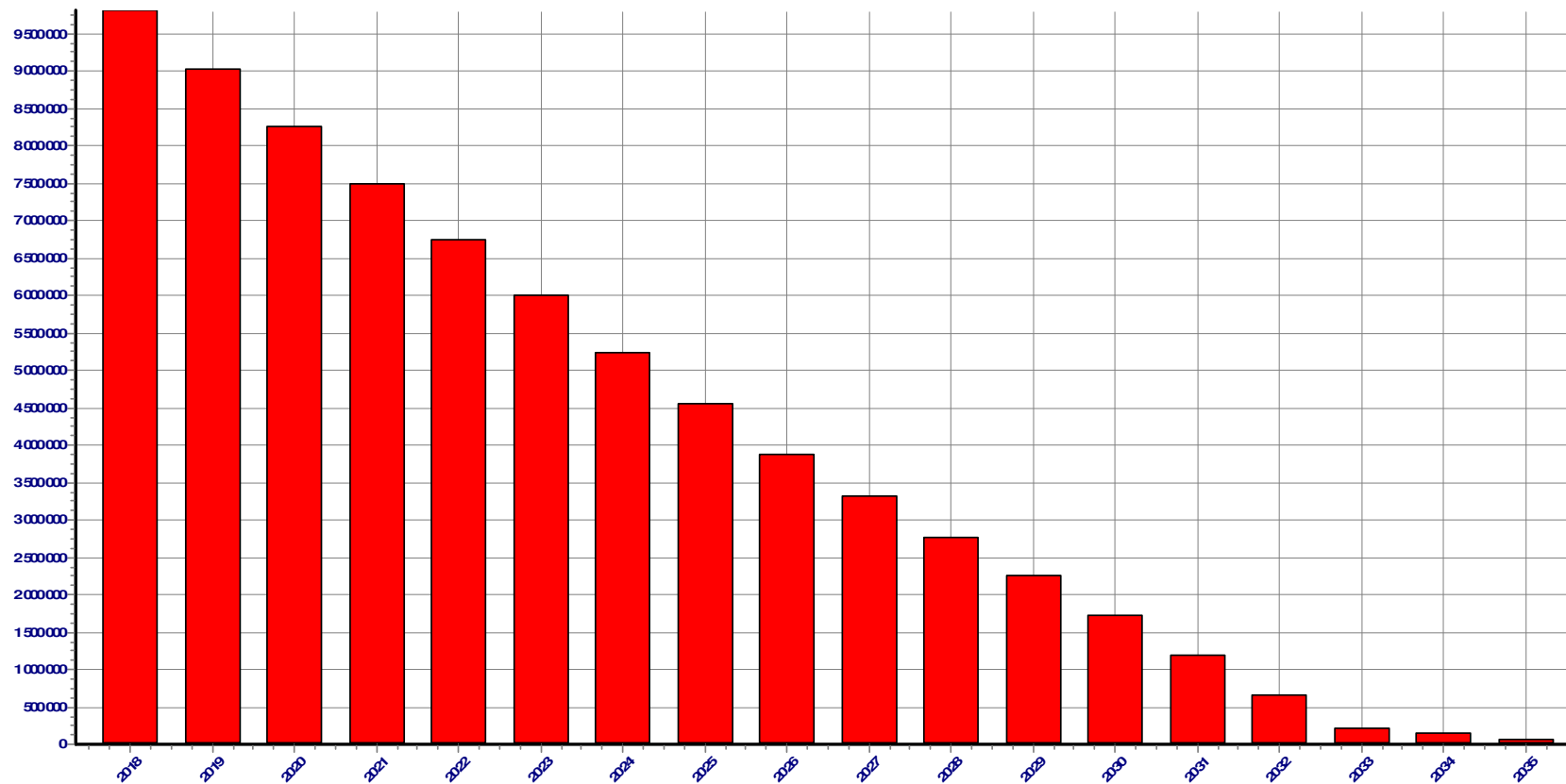
Répartition charte Gissler Avant Couverture

		1 - Indices en euros	2 - Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	3 - Ecart d'indices zone euro	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	5 - Ecart d'indices hors zone euro	6 - Autres indices
A- Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de Produits	12,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	%de l'encours	56,88 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	5 583 122,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B- Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de Produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	%de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C- Option d'échange (swaption)	Nombre de Produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	%de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D- Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de Produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	%de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E- Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de Produits	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
	%de l'encours	18,34 %	6,43 %	18,34 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	1 800 342,37	631 578,00	1 800 342,37	0,00	0,00	0,00
F- Autres types de structure	Nombre de Produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	%de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Affiché le
 ID : 0f6-21560243-20180208-2018_02_14-DE
 Recu en préfecture le 09/02/2018
 Envoyé en préfecture le 09/02/2018

Projection de la dette

Evolution de l'encours



6 – Ratios

RATIOS		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<p>CAC(coefficient d'autofinancement courant)</p> <p>un ratio >1 signifie que la collectivité ne parvient pas à dégager un autofinancement suffisant pour couvrir le remboursement de la dette</p>	charges réelles de fonctionnement+annuité en capital/produits réels de fonctionnement	0,73	0,76	0,78	0,76	0,84	0,87	0,88	0,88	0,88	0,84
<p>FIGID (ratio de rigidité des charges structurelles)</p> <p>mesure le degré de contrainte lié à l'importance des charges difficilement compressibles</p> <p>au delà de 0,5, la collectivité ne dispose pas de la faculté de réduire significativement ses charges de fonctionnement</p>	charges de personnel+contingents et participations+charges d'intérêts/produits réels de fonctionnement	0,46	0,44	0,46	0,44	0,48	0,49	0,51	0,53	0,53	0,52
<p>CMPF(coefficient de mobilisation du potentiel fiscal)</p> <p>compte tenu de l'incidence de la référence sans strate, on peut considérer qu'un coefficient > 0,8 indique une possibilité réduite de recourir à une augmentation de fiscalité</p>	produit des 4 taxes (commune +CAPV)/potentiel fiscal	0,88	0,88	0,84	0,84	0,69	0,75	0,73	0,74	0,75	0,73
<p>SUFEND1(ratio mesurant le poids de l'endettement)</p> <p>il traduit le nombre d'années de produits de fonctionnement qui seraient nécessaires au remboursement de la dette, s'ils y étaient totalement consacrés</p> <p>au delà de 1,5, l'endettement est jugé élevé</p>	encours total de la dette au 31/12 /produits réels de fonctionnement	1,41	1,26	1,13	1,25	1,23	1,17	1,15	1,18	1,12	1,04
<p>SUFEND 2 (ratio mesurant la capacité de remboursement)</p> <p>il traduit le nombre d'années CAF qui serait nécessaire au remboursement de la dette si elles y étaient consacrées.</p> <p>Au-delà de 10, la capacité de remboursement est faible.</p> <p>Ce ratio peut être rapproché de la durée moyenne de l'encours de la dette. si cette dernière est supérieure, la capacité de remboursement peut être jugée insuffisante</p>	encours total de la dette au 31/12 /CAF brut	4,03	4,13	4,02	4,12	5,6	5,46	5,95	6,04	5,5	4,38